

SYNDICAT MIXTE du PAYS de l'ARDECHE MERIDIONALE

DEL.2022-CS-09

DÉLIBÉRATION DU  
COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 22.04.2022

NOM : 7.1

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-deux avril, le Comité syndical régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion – 1<sup>er</sup> étage – Château Julien à Vinezac, sous la présidence de Monsieur SAUCLES Gérard.

La séance est ouverte à 16 H 00 en présence de :

**Ardèche Sources et Volcans** : CHAPUIS Pierre

**CCBA** : DUCHAMP Cécile, LACROTTE Robert, PONTHER Jean-Yves, SOUBEYRAND Jacky, BOUSCHON Max

**Montagnes d'Ardèche** : GENEST Jacques, JACQUEMIN Bernard

**Pays des Vans en Cévennes** : BASTIDE Béangère, GSEGNER Gérard, ROBERT Lionnel

**Beaume Drobie** : DEFFREIX Christophe, WALDSCHMIDT Pascal

**Berg et Coiron** : GILLY Michelle

**Gorges de l'Ardèche** : AGERON Claude, CLEMENT Nicolas

**Val de Ligne** : BAULAND Brigitte

Nombre de Délégués : 38

En exercice : 38

Présents : 18

Procurations : 13

Votants : 31

Absents : 7

Date de convocation : le 31/03/2022

Procurations : BRUN Marc à CHAPUIS Pierre, COLLIGNON Jean à SAUCLES Gérard, ARNAUD Jean-Luc à SAUCLES Gérard, MEYER Jean-Yves à DUCHAMP Cécile, TAUPENAS Martine à PONTHER Jean-Yves, TOURVIELHE Max à PONTHER Jean-Yves, CHABANNE Francis à DEFFREIX Christophe, FARGIER Marie à GILLY Michelle, NAJI Driss à GILLY Michelle, DURAND Marie-Christine à AGERON Claude, MASSOT Guy à CLEMENT Nicolas, PRADIER Sébastien à GENEST Jacques, DELEUZE Johan à BAULAND Brigitte

Absents : RIEU Dominique, VEYRENC Yves, MAISONNEUVE Patrick, AUZAS Vincent, ROSSI Joëlle, BRUYERE-ISNARD Thierry, CHANIOL Bernard

Secrétaire de séance : SOUBEYRAND Jacky

**Objet : Débats d'orientations budgétaires 2022**

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les collectivités de plus de 3.500 habitants, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la gestion de la dette, doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Ce rapport donne lieu à un Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) au sein de l'assemblée délibérante.

Le DOB représente une étape importante dans la procédure budgétaire de la collectivité. Il doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de celle-ci afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le débat.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité, prend acte du rapport concernant le Débat sur les Orientations Budgétaires 2022 pour le Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Président,  
Gérard SAUCLES



Mairie de LARGENTIÈRE

28 AVR. 2022